

## **zones foraines : subventions pour les utilisateurs des transports publics**

**Les habitants des zones foraines de Lausanne (Vernand, Montheron, En Marin, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson) vont bénéficier d'un rabais sur leurs abonnements annuels Mobilis. Depuis l'entrée dans la communauté tarifaire Mobilis, ils s'acquittaient des billets et des abonnements « 3 zones » pour se rendre au centre-ville. Les résidents de la ville de Lausanne et des communes de la première couronne bénéficiaient, eux, des tarifs une ou deux zones. La Municipalité supprime cette inégalité de traitement.**

Jusqu'en 2001, les habitants de la majeure partie des zones foraines (Les Râpes et Vers-chez-les-Blancs) jouissaient du tarif urbain de l'abonnement bleu-blanc. Une indemnité forfaitaire était alors versée par la Ville aux tl, afin de compenser les coûts par rapport à l'abonnement interurbain qui aurait normalement dû être appliqué à cette zone. Le passage au système des zones (Galilée) s'est traduit par d'importantes augmentations de prix pour les résidents. La Municipalité a alors décidé de mettre en place un système de subventions directes aux utilisateurs tl. En 2004, avec l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire Mobilis, elles ont été supprimées, Mobilis couvrant une large part du Canton et imposant des règles uniformes.

Le découpage des zones Mobilis compte trois zones du centre ville aux régions foraines. La Municipalité s'est concentrée sur la recherche d'une solution favorisant les usagers réguliers des transports publics, en soutenant financièrement l'achat d'abonnements annuels Mobilis. A ce titre, les habitants des zones foraines pourront bénéficier d'une réduction de 150 francs sur un abonnement Mobilis annuel trois zones juniors ou, dès 25 ans, d'un rabais de 200 francs pour un abonnement trois zones plein tarif ou senior. Les enfants et les jeunes de moins de 20 ans bénéficient déjà de la gratuité d'abonnement ou d'un rabais de 50% sur leur abonnement Mobilis trois zones par le biais des dispositions sur les transports scolaires.

Les habitants concernés vont recevoir un courrier personnalisé, qui tiendra lieu d'attestation lors de l'achat d'un nouvel abonnement. La population des zones foraines est ainsi placée sur un pied d'égalité avec les autres habitants de la Ville. L'usage des transports publics s'en trouve encouragé, à un coût accessible à tous, conformément aux priorités de la Municipalité en matière de mobilité et de développement durable.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Denis Décosterd, chef du service développement de la Ville et communication, 021 315 24 15**

Lausanne, le 3 novembre 2010